



SÉNAT
Direction de la Législation et du Contrôle
Commission des affaires européennes
Offre d'apprentissage pour l'année universitaire 2023-2024
Référence de l'offre : DLC-EURO-APP-2023

Structure d'accueil

Les sept commissions législatives permanentes du Sénat sont chargées d'examiner les projets et propositions de lois sur lesquels elles sont saisies au fond ou pour avis avant leur examen en séance publique et d'éclairer les sénateurs, notamment par la voix de leurs présidents et de leurs rapporteurs, sur les dispositions et amendements mis au vote en commission et en séance. Dans leurs domaines de compétences respectifs, les commissions organisent également des travaux de contrôle de l'action du Gouvernement et d'évaluation des politiques publiques, le cas échéant par la mise en place d'auditions, de tables rondes, de groupes de travail internes et d'études et de missions d'information, ainsi que par la publication de rapports d'information.

La **commission des affaires européennes**, composée de 41 sénateurs membres des diverses commissions permanentes, a pour mission principale de contribuer au contrôle de la politique européenne du Gouvernement et dialoguer avec les institutions européennes. Elle suit les travaux menés au sein des institutions de l'Union européenne et informe le Sénat sur les questions européennes. Prévues par l'article 88-4 de la Constitution, elle travaille en coordination avec les sept commissions permanentes que compte par ailleurs le Sénat et qui demeurent compétentes pour examiner les projets ou propositions de loi, y compris les textes tendant à la ratification d'un traité européen ou à la transposition d'une directive.

Le service de la commission des affaires européennes est chargé d'assister le président et les membres de la commission des affaires européennes dans leurs missions.

Durée et modalités du contrat d'apprentissage

Contrat d'apprentissage d'un an sur l'année universitaire 2023-2024 (septembre/octobre 2023 à septembre/octobre 2024). Le rythme de l'alternance doit permettre une présence chez l'employeur les jeudis (au moins le matin).

Le télétravail n'est pas possible dans le cadre de cette alternance.

Descriptif de l'apprentissage proposé

L'apprenti(e) sera associé(e), sous l'autorité de son maître d'apprentissage, aux différentes activités de la **commission des affaires européennes**, voire à celles d'autres commissions. Il (elle) pourra ainsi assister l'équipe administrative de la commission dans ses différentes missions auprès des parlementaires, notamment à travers :

- la contribution à l'assistance aux parlementaires dans le contrôle et l'évaluation de la politique européenne du Gouvernement sous le tutorat d'un ou plusieurs administrateurs de la commission (notamment l'assistance à l'analyse juridique de textes européens et à la rédaction de résolutions européennes) ;
- l'organisation d'auditions et la rédaction de comptes rendus ;
- la rédaction de notes de synthèse ;
- des recherches documentaires sur les thèmes des textes examinés, des rapports d'information à produire ou des auditions organisées ;
- la rédaction d'éléments et de supports de communication adaptés (communiqué de presse, 4 pages, infographie) à destination des médias écrits et multimédias, la participation à l'animation de la page web de la commission ;
- la participation au montage de plan presse en lien avec les administrateurs et la communication, l'identification des journalistes et revue de presse.

Les tâches confiées se situeront préférentiellement dans le champ correspondant au libellé du master préparé mais pourront être étendues, si nécessaire et en fonction des exigences de l'agenda parlementaire, à l'ensemble des compétences de la commission des affaires européennes, voire à celles d'autres commissions.

Profil recherché

Étudiant(e) en première ou deuxième année de master, spécialisé(e) dans les domaines des affaires européennes ou du droit européen, le (la) candidat(e) réunit les qualités suivantes :

- connaissance des institutions et des structures administratives de l'État, du rôle et des pouvoirs des assemblées parlementaires et des institutions européennes et des modalités d'élaboration du droit communautaire ;
- connaissances juridiques solides, rigueur du raisonnement et bonnes qualités rédactionnelles ;
- qualités d'analyse et de synthèse, maîtrise des techniques de rédaction de comptes rendus, de notes et de rapports ;
- connaissance des techniques de communication, maîtrise des usages de la presse et des réseaux sociaux ;
- maîtrise de l'anglais ;
- disponibilité, sens de l'initiative et de l'autonomie, capacité d'adaptation, bon sens de l'organisation ;
- neutralité et discrétion.

Envoi des candidatures

Les candidat(e)s doivent transmettre leur CV, accompagné d'une lettre de motivation **au plus tard le lundi 1^{er} mai 2023** à l'adresse suivante : apprentissage@senat.fr en indiquant la référence de l'offre d'apprentissage.

En cas de besoin, la direction des Ressources humaines et de la Formation du Sénat peut être contactée au numéro suivant : 01.42.34.30.19.